

DÉCISION 96 / 2026

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE ET DE LA REGION GRAND EST POUR LE RENFORCEMENT D'UNE ZONE HUMIDE ET LA CREATION D'UN PARC PEDAGOGIQUE A NOUILLY

Nous soussignée, Anne FRITSCH-RENARD, 16^{ème} Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

CONSIDERANT l'éligibilité de l'opération précitée aux dispositifs « Interventions en faveur de la préservation et de la restauration des milieux naturels et de la biodiversité » de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et « Restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques » de la Région Grand Est,

DÉCIDONS :

De solliciter au titre des dispositifs précités et sur la base d'un projet estimé à 39 631,05 € HT, conformément au plan de financement prévisionnel annexé à la présente décision :

- une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au taux de 40 %, soit 15 852,42 €,
- une subvention de la Région Grand Est au taux de 25 %, soit 9 907,76 €.

Fait à Metz, le 17 février 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260217-Decis96-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée

Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - Renforcement d'une zone humide et création d'un parc pédagogique à Nouilly

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	Taux
Travaux préliminaires	1 250,00 €	1 500,00 €	Aides publiques :		
			Agence de l'Eau Rhin Meuse	15 852,42 €	40,00%
Traitement de la végétation	1 203,25 €	1 443,90 €	Région Grand Est	9 907,76 €	25,00%
Aménagements	19 202,80 €	23 043,36 €			
Végétalisation	15 425,00 €	18 510,00 €			
Mobilier bois	2 550,00 €	3 060,00 €	AUTOFINANCEMENT Fonds Propres	13 870,87 €	35,00%
TOTAUX	39 631,05 €	47 557,26 €		39 631,05 €	100%